

# **CGT FINANCES PUBLIQUES**



## **COMPTE RENDU**

### **DU CTP**

**DU 10 MAI 2010**



Le CTP du 10 mai 2010 avait pour ordre du jour la création au 1<sup>er</sup> juillet 2010 des SIP sur les résidences de Bagnols sur Cèze et Nîmes et la création du PRS (pôle de recouvrement sécurisé) à Nîmes.

Dans notre déclaration liminaire nous dénonçons à la fois la tenue d'un calendrier de rencontres institutionnelles intenable et du respect à tout prix de la feuille de route tracée au niveau national par le politique pour la mise en place des nouvelles structures.

Ainsi pour la création des SIP de Nîmes les travaux étaient programmés durant la campagne IR, période sensible et très importante pour la mission de service public.

Après plusieurs mises en garde des organisations syndicales sur les risques inhérents à ce choix, le report d'un mois des travaux pour les SIP de Nîmes a été tout récemment décidé par M.WEIL.

En ce qui concerne la mise en place des SIP de Bagnols et de Nîmes, la CGT a voté contre le projet devant un manque criant de moyens et d'effectifs.

Pour mémoire, pour 2010 le département se voit amputé de – 14 agents pour la filière fiscale et de – 10 agents pour la filière gestion publique.

Ainsi pour les trois SIP de Nîmes les suppressions d'emplois se déclinent de la manière suivante :

- - 2 agents C pour le SIP Nîmes Est
- - 2 agents C pour le SIP Nîmes Ouest
- - 1 agent C pour le SIP Nîmes Sud

Pour le SIP de Bagnols sur Cèze, la perte d'emploi s'élève à – 1 agent.

Ce contexte de suppressions d'emplois rend la création de ces nouvelles structures encore plus problématique.

De même, un projet de protocole de l'accueil commun des usagers joint aux documents décline le schéma national d'organisation de l'accueil retenu pour les SIP à mettre en place au niveau local.

Il faut rappeler qu'aucune conclusion n'avait été tirée du groupe de travail sur l'accueil piloté par Mme Rabiau.

Le protocole remet véritablement en cause, l'exercice au quotidien de nos missions de service à l'utilisateur, les conditions de travail et les doctrines d'emploi.

En conséquence, nous avons demandé la tenue d'une réunion de travail spécifique pour débattre de ce protocole afin d'y effectuer de nombreuses modifications.

Pour la CGT, notre administration est au cœur de la vie sociale et l'accueil demeure une priorité.

Les moyens techniques de substitution proposés par l'administration : internet ou les centres d'appel téléphoniques ne peuvent remplacer l'accueil physique.

Répondre aux questions des usagers, c'est véritablement répondre aux besoins sociaux et non se livrer uniquement à une politique d'affichage.

Une formation professionnelle spécifique qui tient compte de l'approche sociale de la mission est dès lors nécessaire.

Trop souvent en effet, les formations existantes ne répondent qu'aux besoins de publicité de l'administration.

La formation professionnelle ne doit pas se résumer en la mise à disposition de grilles de lecture préétablies qui ne permettent pas l'autonomie des agents d'accueil. Dans le cadre de cette priorité se pose la question de la mise en place d'équipe dédiée à l'accueil ou de l'organisation de la rotation au sein des services.

Cette question ne peut être tranchée dans le cadre actuel imposé par la direction qui procède à des ajustements au détriment des services de gestion et ceci afin de permettre la communication sur l'accueil.

Cette problématique implique donc une véritable réflexion sur la professionnalisation de l'accueil à l'opposé du choix fait par la direction (organisation en « front office » et « back office » qui lui permet uniquement de poursuivre les réformes dans le cadre de nouvelles suppressions d'emploi.

En ce qui concerne le site de Bagnols sur Cèze, aux yeux de l'administration tout va bien !!!

La création du SIP au 1/07/2010 est bien lancée.

Du côté de l'emploi, 1 B, 3 C et 1 A vont au centre des impôts en provenance de la Trésorerie.

Lorsque les organisations syndicales font remarquer que le caissier ne sera pas remplacé alors que les amendes (recettes fiscales) restent à la trésorerie.

L'administration en la présence de M. Chabert nous répond que pour palier à cela un cadre A sera créé en poste d'adjoint à la "nouvelle" trésorerie municipale de Bagnols sur Cèze. Le cadre A pouvant aider les cadre B et C dans la gestion publique cela permettra de libérer du temps à ces derniers pour aller à l'accueil et à la caisse.

D'autant plus que cette situation n'est que provisoire le temps que les contribuables bagnolais comprennent qu'ils doivent se "re-router" (terme administratif) vers le SIP et que la trésorerie municipale soit intégrée au SIP.

Vaste mascarade pour ne pas changer de la part de l'administration car nous savons très bien que le cadre A adjoint n'effectue pas le même travail qu'un cadre C ou B et que la question du provisoire avec l'intégration de la trésorerie au SIP, risque de durer, puisque les locaux ne semblent pas suffisants.

Le second point à l'ordre du jour concernait la création d'un PRS sur Nîmes à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2010.

Ce service est composé de 8 agents soit : 2 cadres A et 3 cadres B issus du SIE Nîmes Ouest + 2 cadres B et 1 agent C issus de la Trésorerie Générale.

Il s'agit d'un poste comptable à part entière, chargé du recouvrement offensif de créances d'impôts spécifiques et placé sous l'autorité d'un trésorier principal de l'ex - Trésor Public M..Gabriel ENJOLRAS .

Le PRS se substitue au pôle de recouvrement adossé au SIE de Nîmes Ouest (SIE-C avant le 1<sup>ER</sup> mars 2010) et intègre l'action en recouvrement sur les créances des impôts des particuliers auparavant coordonné par le pôle de recouvrement contentieux de la Trésorerie Générale.

Ce poste a ainsi vocation à assurer le recouvrement de certaines créances des professionnels et des particuliers, dont le montant, le risque de non-recouvrement ou la complexité nécessitent le recours à une équipe spécialisée.

Il sera localisé à Nîmes au centre des finances publiques, boulevard Etienne Saintenac.

D'après la direction les principes applicables aux agents concernés par la création du PRS sont les suivants:

- les agents qui exercent leurs missions dans le pôle de recouvrement de l'actuel SIE ont vocation à rejoindre le PRS et bénéficient à ce titre d'une priorité.
- Dans le cas où des emplois de la filière fiscale resteraient non pourvus au PRS après l'expression du choix des agents, une priorité sera donnée aux agents volontaires qui exercent, pour tout ou partie de leur activité, des missions de recouvrement dans les SIE de Nîmes.
- Pour les emplois de la filière gestion publique (2 B et 1 C) un appel à candidature a été effectué en avril dernier.

La parité administrative a voté pour la création du PRS et les organisations syndicales contre.

En questions diverses : le report d'un mois des travaux concernant la mise en place des SIP sur le site de Saintenac a été confirmé par M.WEIL.

En conséquence, les travaux devraient se terminer fin juillet pour un déménagement des services prévu durant les deux dernières semaines du mois d'août.

Le site de Salomon Reinach devrait accueillir la Trésorerie de Nîmes Banlieue avant fin 2010 et la direction s'oriente à plus long terme vers un transfert sur l'immeuble de la trésorerie de Nîmes Municipale.

La séance a été levée vers 15h 45.

Les représentants CGT : M. Cyril BENOIT Mme Véronique CINQ, M. Alec REUS, M. Didier VIGNAL, accompagnés des experts :Mme Françoise EYCHENNE et Mme Sylvie GOUZE